

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 » soir.
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	—	—	—	—

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 31 Août.

On discute toujours sur les intentions du gouvernement à l'égard des décrets du 29 mars. M. Lepère, dans un discours tout récent, prononcé dans l'Yonne, affirme que la loi annoncée sur les associations n'en sera pas l'annulation.

Mais alors pourquoi ferait-on une loi ? Serait-ce pour établir la servitude des pères de famille vis-à-vis des chefs du radicalisme ?

Nous ne croyons pas aux prédictions de M. Lepère, et nous sommes convaincus que le Sénat saurait redresser au besoin les erreurs de la Chambre.

Du reste, malgré le discours de M. de Freycinet, les radicaux persistent à demander l'exécution des décrets du 29 mars. On lit à ce sujet dans la *Liberté* :

L'exécution des décrets du 29 mars, rencontrera-t-elle le 29 août les difficultés inhérentes à ces sortes d'entreprises ? Nous lisons dans le *Voltaire* un article fort affirmatif où tout semble prévu. Il y est dit que non-seulement les décrets du 29 mars recevront leur entier accomplissement, mais que le gouvernement est décidé à ne pas souffrir qu'on use d'un subterfuge légal, quel qu'il soit. En un mot, si les Jésuites trouvent moyen, tout en se soumettant en apparence aux décrets, de tourner l'obstacle et de faire subsister leur enseignement en continuant à des laïques la direction de leurs maisons, le gouvernement est résolu à démasquer ces batteries et à se montrer impitoyable. Nous ne savons s'il faut prendre au pied de la lettre les déclarations de notre confrère : le *Voltaire* n'est ni officiel ni officieux ; mais nous croyons qu'il ne donnerait pas ces détails s'il n'était sûr de la source à laquelle il est allé les puiser. Dans ces conditions, il nous paraît difficile de ne pas présenter à nos lecteurs quelques réflexions.

Et d'abord, nous le répétons, il ne s'agit plus des Jésuites. Il s'agit d'une résolution prise par le cabinet et approuvée par la Chambre ; il s'agit de contraindre les congrégations non autorisées à se dissoudre, et parmi celles-ci la congrégation la plus hostile à la société moderne, celle des Jésuites, se dissoudra certainement. Elle est déjà dissoute de droit, elle va l'être de fait. Que reste-t-il au-dessus de tout cela ? une question de personne et une question de choses. La question de personne est celle-ci : Le Jésuite, qui ne fait plus partie de la congrégation, est-il citoyen français ? Oui, et en cette qualité, il jouit de toutes les prérogatives que lui accorde le Code civil. La question de choses est celle-ci : Tout citoyen français, muni de ses diplômes, peut-il enseigner ? Oui, et nul ne peut le contester. On voit comme le problème est simple. Réduit à ces proportions, on ne voit pas pourquoi on viendrait le compliquer, et pourquoi, de gaieté de cœur, le gouvernement irait se mettre sur les bras de nouveaux ennemis. Qu'on incrimine l'esprit de la Société de Jésus, soit ! ce n'est pas nous qui viendrons l'appuyer ; l'histoire de Cette Compagnie nous est trop familière et nous blâmons ses procédés habituels ; mais lorsque ses membres, persécutés, se soumettent littéralement, nous avouons que toute persécution ultérieure nous paraît superflue et impolitique. Le discours de M. de Freycinet à Montauban nous confirme dans cette opinion. Bref, nous souhaitons que l'esprit de conciliation, d'apaisement, de mesure, domine dans

toute les résolutions qu'on croira pouvoir prendre à propos de la « seconde échéance ».

Un grand nombre de Conseils généraux ont déjà clos leur session, et ont presque tous terminé leurs travaux. Il est donc permis, dit le *Journal des Débats*, de jeter un premier coup d'œil sur la manière dont se sont comportées nos assemblées départementales et sur le caractère de cette session.

Nous n'avions pas hésité à prédire, ajoute cette feuille, que les élections du 1^{er} août, en modifiant la composition des Conseils généraux dans le sens républicain, auraient pour premier résultat de bannir presque complètement la politique des discussions des Conseils généraux, et que l'expédition des affaires y gagnerait de toutes façons. A l'exception de trois ou quatre Conseils qui ne sont pas maintenus dans cette règle salubre, tous les autres s'y sont strictement conformés. Leurs présidents ont cru, il est vrai, pouvoir se féliciter de la victoire électorale que la République venait de remporter ; mais on ne saurait leur en vouloir d'un premier mouvement qui n'a guère retardé le moment où l'on s'est mis au travail.

L'activité des Conseils généraux s'est portée d'abord sur le vote du budget départemental ; puis, cette première et essentielle partie de leur tâche terminée, ils ont abordé la discussion des vœux. L'esprit d'initiative s'est donné libre carrière, sans dépasser généralement les limites légales. Il est en effet bien peu de questions importantes qui par un côté ou par un autre ne touchent aux intérêts départementaux. Les questions dont la loi interdit la discussion sont donc fort peu nombreuses. Cela n'empêche pas cependant qu'il ne se rencontre à peu près chaque année quelques Conseils généraux pour les aborder, et les vœux ainsi formulés doivent être déférés par le gouvernement au Conseil d'État qui annule la délibération au cours de laquelle ils ont été émis. Cela n'empêche pas ces mêmes Conseils de recommencer l'année suivante, exactement comme s'ils n'étaient pas prévenus.

Nous ne dirons pas que c'est une innocente manie, car la violation de la loi est toujours chose grave même lorsqu'elle ne peut amener aucune conséquence fâcheuse ; mais du moins c'est une manie inoffensive. Le nombre des Conseils qui s'y livrent devient d'ailleurs chaque année moins considérable, et l'on peut prévoir le jour où il n'y en aura plus qu'un ou deux dans ce cas. On peut craindre malheureusement que ceux-là ne soient incorrigibles. Les vœux des Conseils généraux portent donc sur presque toutes les questions qui intéressent la prospérité nationale, et le recueil de ces vœux que depuis deux années une heureuse inspiration d'un des derniers ministres de l'intérieur a fait publier est un des documents les plus intéressants qui se puisse rencontrer.

Y aura-t-il, n'y aura-t-il pas de démonstration navale des puissances européennes dans l'Adriatique en faveur du Monténégro ? Un jour c'est oui, un autre jour c'est non ; en ce moment c'est à la fois oui et non, selon le lieu d'où partent les télégrammes où l'on s'occupe de cette affaire. Que l'on devine si l'on peut et qu'on

choisisse si on l'ose.

Voici qui est plus grave : M. le comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne en Turquie, doyen du corps diplomatique de Constantinople, a fait remettre au gouvernement du sultan la Note collective des puissances, en réponse à la Note du 27 juillet sur la question grecque.

Cette réponse déclare que la décision de la conférence de Berlin a été prise après mûr examen et à l'unanimité, et qu'elle est conforme au protocole et au traité de Berlin.

En conséquence, les puissances ne sauraient revenir sur cette décision ni entamer de nouvelles discussions.

Toutefois, leurs ambassadeurs à Constantinople seront autorisés à prêter l'oreille aux observations de la Turquie, en ce qui concerne le mode et les mesures à adopter pour l'évacuation des territoires concédés à la Grèce.

Jamais rien de net, de précis, de définitif, dans cette éternelle question d'Orient.

Songerait-on, dans l'entourage de M. Gambetta et des ministres, à précipiter les élections générales, lesquelles ne doivent avoir lieu régulièrement que dans l'automne de 1881 ?

Le *Rappel*, ainsi que nous l'avions déjà dit samedi, publie à cet égard des informations parlementaires assez significatives. Après avoir annoncé que la question du scrutin de liste sera posée devant les Chambres dès la rentrée, que la lutte sera vive, et que M. Gambetta et le gouvernement prendront part aux débats, il fait remarquer que le vote d'une loi électorale est en quelque sorte le testament d'une Chambre et que celle-ci ne survit guère à une pareille mesure. Mais, comme la Chambre actuelle doit légalement durer jusqu'au 14 octobre 1881 et que M. le Président de la République n'est pas disposé à user du droit de dissolution, la Chambre pourrait survivre un temps encore relativement long à l'adoption du scrutin de liste. Pourtant, conclut le *Rappel*, « il y aurait un moyen de tourner la difficulté : il consisterait à faire voter par les Chambres un ordre du jour priant le Président de la République d'user de sa prérogative constitutionnelle et de demander la dissolution au Sénat, pour permettre de faire plus tôt les nouvelles élections législatives. Mais il reste à savoir si ce procédé serait agréé par les intéressés. C'est ce qu'on ne pourra savoir qu'à la rentrée, lorsque les groupes auront agité la question. »

Informations

On annonce de divers côtés que les négociations vont recommencer entre la Prusse et le Vatican. Le prince de Bismarck, qui doit partir pour Gastein à la fin de la semaine prochaine, les prendrait personnellement en main. On sait d'autre part que le nonce à Vienne, M. Jacobini, a quitté cette capitale. Son successeur n'est pas encore désigné. Le choix du prélat qui sera chargé de la lourde et délicate mission de négocier avec le prince de Bismarck est en effet une affaire considérable pour la cour de Rome et l'on comprend que Léon XIII y apporte le plus grand soin et la plus grande circonspection. On

croit toutefois que ce prélat sera le cardinal Howard.

La préoccupation des parisiens n'est en ce moment qu'à l'hygiène et nullement à la politique.

Dans tous les quartiers de la capitale s'élèvent des plaintes très vives et trop justifiées à propos des odeurs nauséabondes dont l'air est partout infecté, dans les rues, sur les boulevards et dans les jardins.

C'est un concert universel de reproches à l'adresse du Conseil municipal qui oublie beaucoup trop l'administration pour la politique et de l'autorité préfectorale qui, absorbée par la laïcisation des écoles communales congréganistes, ne s'aperçoit pas des émanations qui proviennent des dépotoirs du voisinage et des usines de vidange.

M. le préfet de la Seine a bien autre chose à faire que de s'occuper de ces dépotoirs et de ces usines qui contribuent à vicier l'air que l'on respire à Paris.

Les dernières nouvelles de l'Aghanistan sont inquiétantes. La ville de Caboul, depuis le départ du général Stewart et des troupes anglaises, est en proie à une fermentation considérable.

Abdul-Rhama, le nouvel émir intronisé par l'Angleterre, se voit menacé sérieusement par les partisans d'Yacoub-Khan et aussi par ceux d'Ayoub-Khan, et ses troupes ont l'air de vouloir faire défection.

Quoi qu'il en soit, le général Stewart, qui se rendait à Candahar, a reçu l'ordre de s'arrêter à Jellalabad, à raison de la situation critique de Caboul.

Tout va de mal en pis en Albanie. Le délégué du sultan, Riza-Pacha, ne réussit pas du tout à désarmer la Ligue opposée à la remise de Dulcigno au Monténégro.

La Ligue albanaise se moque de Riza-Pacha et du gouvernement turc, et Lolcigno déclare que si on veut qu'il devienne Monténégrin, il se réduira lui-même en cendres.

COURS D'ASSISES DE LA SEINE

On se rappelle peut-être que, le 3 janvier 1879, le cadavre d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, Julien Lecerclé, employé chez M. Martin, épicié à Saint-Mandé, fut trouvé au fond d'une tapisserie.

Lecerclé était parti vers deux heures de l'après-midi dans cette même voiture pour aller encaisser des factures chez différents clients. Il avait touché environ 432 fr.

La sacoche et le porte-monnaie du garçon épicié ayant disparu, on soupçonna immédiatement que Lecerclé avait dû être frappé par un malfaiteur qu'il avait imprudemment laissé monter à côté de lui dans sa tapisserie.

Les premières recherches n'aboutirent à aucun résultat, lorsque le 17 avril suivant, la femme Bassengeaud, marchande de vin à Montreuil, fut assassinée en plein jour par Gilles et Abadie. Certains indices firent alors penser que la mort de Lecerclé devait être attribuée à Abadie et aux individus qu'il avait enrôlés sous sa direction. Les choses restèrent toutefois en cet état jusqu'au 9 décembre 1879. A cette date, le nommé Knobloch se présenta spontanément au

commissariat du quartier de la Roquette en déclarant qu'il venait se constituer prisonnier à raison de deux vols commis par lui à Montreuil et à Saint-Mandé, au préjudice de ses anciens patrons. Il fit en même temps connaître qu'il avait été en rapport avec Abadie et sa bande, et expliqua, sans toutefois vouloir désigner les coupables, comment Julien Lecercle avait été assassiné.

Un peu plus tard, Knobloch finit par déclarer qu'Abadie avait obtenu de monter dans la tapissière à côté de Julien Lecercle; Kirail et Knobloch suivaient la voiture à pied. Sur le cours de Vincennes, à un signal convenu, Knobloch avait arrêté le cheval. Abadie avait frappé Lecercle; Kirail, appelé par Abadie, était venu en aide à celui-ci. On avait ensuite dépouillé le garçon épiciier, puis les assassins s'étaient partagé l'argent volé.

On sait que Abadie et Gilles ont été condamnés à la peine de mort pour le meurtre de la marchande de vin Bassengeaud, et que cette peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

La Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Bérard des Glajeux, a jugé le procès relatif à l'assassinat et au vol dont Julien Lecercle a été victime le 3 janvier 1879. Les trois accusés traduits devant le jury sont: Michel Knobloch, Paul Kirail et Emile Abadie.

M. l'avocat général Bertrand occupe le siège du ministère public. MM^{es} Crochard, Comby et Albert Danet sont chargés de la défense.

Knobloch, devant le jury, a déclaré à diverses reprises qu'il rétractait les aveux faits par lui dans l'instruction.

Les deux autres accusés ont nié l'accusation qui pèse sur eux.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. Dusselle, professeur de 3^e au lycée de Cahors, M. Guerpillon, professeur de 5^e et M. Sudrès, ancien professeur de 5^e au même lycée, ont été déclarés admissibles à l'agrégation de grammaire.

M. Pujat, lieutenant au 7^e régiment d'infanterie de ligne, passe au 59^e régiment, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Dagenet, qui permuté avec lui.

Des concours publics de pouliches et de poulinières de 1/2 sang auront lieu, en 1880, à Cahors, le lundi 6 septembre, à Figeac, le mardi 7, et à Gramat le mercredi 8 du même mois.

La commission appelée à prononcer sur le mérite des sujets sera unique pour les trois concours. Elle sera composée de l'inspecteur général des Haras ou du directeur du Dépôt d'Etalons de Villeneuve-sur-Lot, président; du Commandant du dépôt de remonte d'Agen et des trois membres dénommés ci-après, choisis par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, sur une liste de neuf candidats présentés par M. le Préfet:

M. Jules Caviolle président de la société Agricole et Industrielle du Lot, à Cahors;

M. Robert Calmon, propriétaire et membre du Conseil général, au Sol-del-Pech;

M. Dophénaux, membre du Conseil général et Maire de Cajarc.

Suppléant: M. Rey, docteur médecin, vice-président de la Société Agricole et Industrielle du Lot, à St-Denis (Catos).

Adjoint avec voix consultative: M. Laur, vétérinaire, conservateur de la Société Agricole et Industrielle du Lot, à Cahors.

ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX.

La commission, chargée du second examen pour l'admission à l'École d'Arts et Métiers d'Aix, se réunira à Agen, dans l'une des salles de la Préfecture, le mardi 14 septembre prochain à 8 heures du matin.

Avis.

Le public est prévenu que des examens auront lieu au commencement du mois de novem-

bre 1880 à Paris, Douai, Chaumont, Chalons-sur-Saône, St-Etienne, Rodez, Toulouse, Périgueux, Alais, Chambéry et Alger, pour l'admission à l'emploi de Garde-mines.

Les demandes des candidats devront être adressées, avant le 1^{er} octobre, au Ministère des travaux publics; elles devront être accompagnées de l'acte de naissance et des diverses pièces indiquées dans le programme du concours. Toute demande qui parviendrait au ministère, après cette époque, serait considérée comme nulle et non avenue.

M. L. Bonnet aîné, négociant à Cahors, vient d'obtenir une Médaille d'or à l'Exposition nationale de Melun, pour ses pâtés de foie truffés et pour ses truffes en conserves.

L'enseignement dans les Lycées et Collèges.

Le Journal officiel publie le programme d'études de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges, tel qu'il a été arrêté par M. le ministre de l'instruction publique, le conseil supérieur entendu.

Nous nous bornons pour le moment à résumer les principes des nouvelles méthodes d'après lesquelles le conseil supérieur a arrêté ce plan d'études.

Dans tous les cours des études et dès les premières classes, l'enseignement aura pour objet de développer le jugement de l'enfant en même temps que sa mémoire et de l'exercer à exprimer sa pensée.

Pour l'étude de la grammaire, l'élève aura entre les mains, pour chaque période et pour chaque langue, une grammaire proportionnée à son âge et à ses connaissances.

On apprendra la grammaire par la langue et non la langue par la grammaire.

On mettra fin à l'abus des analyses grammaticales écrites et, en général, à l'abus de tous les devoirs écrits, qui peuvent, avec plus d'avantage, être remplacés par les exercices oraux ou au tableau, les interrogations, les lectures expliquées et commentées.

La grammaire latine employée dans les classes de seconde période devra être également très simple. Pour le latin, et plus tard pour le grec, on fera ressortir successivement les règles des textes classiques, au lieu d'aborder ces textes après avoir presque épuisé le formulaire des règles abstraites. Le but principal est la version; le thème doit être surtout consacré comme moyen de vérification.

Le thème oral fait en classe, sous la direction et avec la participation du maître, devra donc, dans toute la série des études, être associé au thème écrit, fait par l'élève, isolément et à tête reposée.

Tout ce qui contribuera à accroître la somme du travail fait en commun, dans la classe même, avec l'active et incessante collaboration du maître, sera considéré comme un avantage et un progrès; cette observation s'applique particulièrement aux jeunes enfants. Les élèves, à mesure qu'ils avancent en âge, ont moins besoin d'être guidés pas à pas et soutenus. Il convient de les habituer de plus en plus à faire des efforts personnels.

L'explication approfondie des textes prendra désormais la plus grande place dans les études littéraires; c'est par eux que l'on pénétrera directement dans le génie des langues et des civilisations anciennes. Mais, une fois que l'on possèdera suffisamment l'intelligence de la langue latine, il paraît utile que l'élève tradise quelquefois ses idées en latin.

En conséquence, des narrations latines de la classe de seconde et les discours latins de la classe de rhétorique seront remplacés par des compositions latines plus courtes, sur des sujets plus variés, à des intervalles moins rapprochés.

Les compositions françaises, distribuées et graduées dans les diverses classes, ne seront plus uniquement des narrations, des discours ou des lettres. Tous les sujets propres à entretenir l'habitude de la réflexion, à former le goût, à fortifier le jugement, seront utilement employés aux exercices de la classe. Ils seront surtout littéraires en rhétorique.

Le mot à mot écrit, dont on abuse pour les textes latins ou grecs, ne devra être exigé, même dans la division de grammaire, que par

exception, et pour un petit nombre de passages.

Il conviendra de restreindre sensiblement l'usage des dictionnaires beaucoup trop détaillés et trop complets, et qui dispensent les élèves de bien des efforts, des leçons, devront suffire. L'usage de bonnes traductions françaises sera admis pour l'étude des textes.

L'exercice du vers latin, tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici, est supprimé. On y substituera l'étude plus complète de la métrique. La métrique et la versification française seront désormais l'objet d'une étude moins superficielle.

L'exercice facultatif du vers latin pourra être conservé pour quelques élèves d'élite.

Quant à l'enseignement de l'histoire, on a été d'accord pour admettre qu'il devait tendre, surtout dans les hautes classes, à développer la connaissance des institutions, des mœurs et des usages, en faisant pour les menus événements et de détail des faits de guerre, quelques sacrifices inévitables.

L'histoire de France, en particulier, devra mettre en lumière le développement général des institutions d'où est sortie la société moderne; elle devra inspirer le respect et l'attachement pour les principes sur lesquels cette société est fondée.

Les rédactions devront être réduites en étendue. Les développements oraux et les interrogations occuperont la plus grande place dans l'enseignement de toutes les classes. Les élèves pourront même être exercés, en classe, à la discussion des faits historiques qui peuvent être controversés ou appréciés diversement.

Le conseil a reconnu que la plupart des modifications qu'il s'agit d'introduire dans l'enseignement exigent une participation plus directe des élèves et une intervention plus fréquente des professeurs dans les exercices de la classe; que dans ces conditions, les classes des lycées les plus peuplées réclameront des subdivisions plus nombreuses. Il a exprimé le désir que les divisions n'eussent jamais qu'un nombre d'élèves assez restreint pour permettre aux réformes de porter tous leurs fruits.

MANŒUVRES DU 17^e CORPS D'ARMÉE.

Opérations du 7^e de ligne.

Le 7^e de ligne quittera Cahors le 1^{er} septembre pour se rendre aux grandes manœuvres du 17^e corps d'armée, dont les principales opérations se feront sur les territoires de Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen. Son premier cantonnement est Castelpau.

Le 2^e commenceront les manœuvres de régiment entre le 7^e et le 11^e de ligne. Ce dernier parti de Montauban doit se rencontrer avec le 7^e à Montpezat.

Dans les manœuvres de brigade qui auront lieu les 3, 4 et 5, le 7^e sera soutenu par la 4^e batterie du 18^e d'artillerie et le 1^{er} escadron du 11^e dragon.

Le 6 et le 7 manœuvres de division. La 33^e division d'infanterie sera détachée de Montauban pour couvrir cette place contre des forces ennemies signalées à Agen. Cette division sera établie à Moissac sur les deux rives de la Garonne qu'elle observera. L'ennemi marchant sur la rive droite de la Garonne, la division Patrel (33^e), se portera en avant pour s'opposer à la marche et s'établira en position de combat sur les deux collines qui s'élèvent au nord de Malause et ferment la vallée du côté de l'ouest.

Les opérations terminées, la division sera cantonnée à Valence d'Agen, Malause, Pommané.

Les manœuvres seront terminées par une grande revue passée par M. le général Appert commandant en chef le 17^e corps.

Le 9, les régiments regagneront leurs garnisons respectives; le 7^e suivant la route de Valence d'Agen à Cahors par Montcuq où il cantonnera, sera rentré le 10 dans notre ville.

Le Journal officiel du 24 août publie le tableau de la production des combustibles minéraux, des frites, des aciers et des fers pendant le premier semestre 1880. Le département du Lot y figure pour 706 tonnes de houille et anthracite, dont le bassin est situé à St-Perdoux, canton de Figeac.

SITUATION ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU LOT

Par M. L. de LAMBERTERIE, ancien Député (Suite)

II Dans un traité de la culture du tabac à l'usage des planteurs du Lot, publié en 1856, lorsqu'il était simple commis à Souillac, M. Mourgues, aujourd'hui Inspecteur des cultures dans les départements des Landes et des Hautes-Pyrénées, écrivait: (1)

« Il est un fait positif, c'est que (dans le département du Lot) les plantations qui dépassent deux hectares sont devenues fort rares: d'où l'on peut conclure que la culture (du tabac) n'est réellement profitable qu'au cultivateur qui fait tout par lui-même et qui ne compte ni sa peine ni son temps. »

Une pareille culture est digne de pitié et c'est pour diminuer ses souffrances que nous proposons une augmentation de 12 p. 0/0 sur le prix de nos feuilles de tabac.

La somme que la Régie paye annuellement en moyenne, pour 1,700,000 kilogrammes, étant de 1,800,000 francs, ces 12 p. 0/0 donneraient 216,000 fr. à répartir entre 7,800 planteurs.

Sur ces 216,000 fr., soit 7 des 12 p. 0/0, seraient remis à ces planteurs. Les 90,000 francs restants, soit 5 du 12 p. 0/0, seraient retenus par la Régie pour former entre ses mains, à la grande satisfaction de tous les cultivateurs de tabac, une prime d'assurances contre la grêle, le grand fléau du tabac, dans le Lot.

Cette somme suffirait largement, à notre avis, non seulement pour couvrir les sinistres, mais même pour indemniser les employés de la Régie chargés d'en faire l'estimation.

IV Il suffit de jeter un coup-d'œil sur une carte routière de France, pour constater que, jointes aux lignes déjà existantes, les lignes décrétées par la loi du 31 décembre 1875, à la confection de laquelle nous nous faisons honneur d'avoir contribué, vont constituer un réseau complet.

La ligne de Brive à Montauban établie entre Paris et Toulouse, et sur notre territoire, le courant commercial le plus direct entre Paris et Toulouse.

La ligne de Cahors à Capdenac et Figeac, et celle du Buisson à St-Denis et de St-Denis à Aurillac, vont créer deux autres courants commerciaux entre Lyon et Bordeaux, passant l'un par Figeac, Cajarc et Cahors; l'autre, par Bretenoux, Mayrac, Martel et Souillac.

La ligne de Cahors à Capdenac ouvre, en outre, entre Marseille et Bordeaux une voie plus courte que celle du chemin de fer du midi.

Grâce à toutes ces lignes, nous pourrions exporter rapidement et économiquement les produits de notre agriculture comme ceux de notre industrie et importer les matières premières nécessaires à l'une ou à l'autre.

Nous saurons aussi gagner, il faut l'espérer, sur les 50 ou 60 millions qui vont être dépensés dans le Lot pour la construction des 220 kilomètres formant l'ensemble de toutes ces lignes, une partie des sommes indispensables pour tripler notre cheptel représentant une valeur de 32 millions qu'il s'agit de porter à 100 millions.

Nos ouvriers trouveront dans des travaux dont la durée sera de 4 à 5 ans de larges salaires qui les retiendront près de leurs familles.

V Si vous voulez, après cela, étudier avec attention la carte hydrographique du département du Lot et des départements circonvoisins, vous reconnaîtrez, en premier lieu, qu'en les prenant dans leurs parties hautes, on peut emprunter à nos cinq rivières au Lot, au Célé, à la Bave, à la Cère et à la Dordogne, des masses d'eau pour les conduire sur nos plateaux moins élevés, d'où, après avoir une première fois accompli leur tâche, elles iraient, par infiltration augmenter et régulariser le cours de nos 50 ou 60 ruisseaux, destinés à alimenter eux-mêmes des irrigations secondaires.

Vous reconnaîtrez, en deuxième lieu, qu'avec toutes ces eaux il serait facile d'arroser le 10^e du département, soit 50,000 hectares et vous en comprenez les résultats.

« Il n'est point... d'amélioration, dit M. Puvis (2), qui puisse avoir sur la prospérité agricole une influence pareille à celle de l'emploi intelligent des eaux. »

(1) Page 20. (2) De l'emploi des eaux en agriculture. Introd., p. 1^{re}.

(A suivre).

En raison des résultats satisfaisants produits par les essais de distribution simultanée de biscuits et de pain frais qui ont eu lieu dans les places de garnison de diverses régions, le ministre de la guerre a décidé que ce nouveau mode de distribution sera appliqué sur tout le territoire à partir du 1er octobre prochain. Il sera donc distribué chaque jour à la troupe une ration de biscuit de 100 grammes en même temps qu'on réduira le taux de la ration journalière de pain à 620 grammes. Il ne sera plus fabriqué que des pains de 124 grammes.

Un concours sera ouvert le 13 septembre au ministère de la guerre pour l'emploi d'aide vétérinaire stagiaire militaire. Parmi les conditions imposées aux concurrents, se trouvent les suivantes : avoir obtenu le diplôme de vétérinaire dans une des trois écoles ; avoir pas dépassé l'âge de trente ans dans l'année du concours, avec tolérance en faveur de ceux qui ont été militaires jusqu'à concurrence du temps passé par eux sous les drapeaux, souscrire un engagement d'honneur de servir comme vétérinaire militaire pendant six ans au moins, à partir de l'expiration du stage. A la suite des examens, les candidats sont classés d'après les notes qu'ils ont obtenues dans les épreuves écrites et orales. Le nombre des admissions est déterminé par le ministre de la guerre. Les candidats admis sont envoyés en qualité d'aides vétérinaires stagiaires à l'école d'application de cavalerie de Saumur, pour y recevoir pendant un an, à partir du 1er octobre de chaque année, des principes d'équitation et être initiés à la pratique de la médecine vétérinaire militaire, ainsi qu'au service régimentaire. Pendant leur séjour à cette école, ils sont soumis à la discipline militaire, et reçoivent la solde afférente à leur emploi, telle qu'elle est déterminée par les tarifs en vigueur.

François M. réserviste de la classe de 1872, de la subdivision de Montauban a été condamné par le conseil de guerre, à la peine de un mois de prison pour insoumission à la loi du recrutement de l'armée, en temps de paix.

Le 26 du courant, un incendie a éclaté dans une maison située à Lavaysse, commune de Gourdon, appartenant au sieur Gooloomès, propriétaire. Les pertes s'élevaient à la somme de 2,345 fr. On ignore les causes de ce sinistre.

Nous lisons dans le *Gourdonnais*

Lundi une véritable tempête s'est abattue sur la ville : le tonnerre grondait avec fracas, et les éclairs se succédaient sans interruption ; le vent, d'une force incroyable, enlevait les plus grosses toiles des toitures, renversait les tuyaux de cheminées et cassait ou déracinait les arbres. Il est même tombé de la grêle dans les environs, notamment à Chante-Perrin ; les tabacs ont beaucoup souffert. Mercredi et jeudi, nouveaux orages et trombes d'eau épouvantables qui transformaient nos rues en torrents.

INSTITUTION VALETTE A CAHORS.

A partir du 1er septembre, cours pour la préparation aux baccalauréats.

Dans la nuit de dimanche au lundi un orage est tombé sur la commune de Cras, sur une étendue de deux kilomètres. La grêle a enlevé le tiers de la récolte des vignes. Le tabac a été complètement détruit.

La grêle a fait aussi des ravages dans les communes de Saint-Martin et de Saint-Cernin.

Le 25 du courant, vers 4 heures du soir, la foudre est tombée sur la maison du nommé Jardié (Antoine), de Nadailac. Toute la famille se trouvait en ce moment réunie : un enfant âgé de 12 ans a été tué sur le coup ; le père, la mère et un autre enfant ont été renversés par le fluide électrique, mais n'ont éprouvé aucun mal.

UN VOL DE 600,000 FRANCS.

Un vol très audacieux a profondément ému jeudi la population de St-Denis. Six cent mille francs ont été dérobés à M. le général Schramm. Le doyen des vétérans, du premier empire, ancien sous-lieutenant de l'armée que

commandait Kléber, âgé aujourd'hui de quatre-vingt douze ans, habite depuis de longues années une vaste propriété située à la Courneuve près Saint-Denis. Le général vit seul avec quelques domestiques. Jeudi matin, le général Schramm se leva à son heure habituelle ; et s'approchant d'un secrétaire, où étaient renfermés certains papiers, s'aperçut que la serrure en avait été forcée. Le meuble avait été entièrement dévalisé. Le général appela aussitôt son valet de chambre qui put constater avec lui que plusieurs autres meubles avaient été fracturés.

M. Massard, commissaire de police d'Anvers, fut prévenu sans retard. Ce magistrat arriva à la Courneuve une heure après, et enregistra la disparition d'un grand nombre de valeurs de toutes sortes. On évalue à six cent mille francs la somme représentée par ces valeurs. A midi et demi, M. Lecw, procureur de la République, et M. Macé, chef de la sûreté, se rendaient à St-Denis, et après avoir reçu les déclarations du général Schramm et du valet de chambre, ouvraient immédiatement une enquête.

Les magistrats ont interrogé, avec M. Massard, toutes les personnes voisines de la Courneuve. De précieux témoignages ont été recueillis par eux. Des indices presque certains ont été fournis, et il est probable que le coupable ne sera longtemps avant de tomber entre les mains de la justice.

Les soupçons se seraient portés sur un ouvrier facteur de pianos, qui serait venu la veille chez le général Schramm pour préparer un harmonium.

L'orage du Mercredi 25 août

Mercredi soir, dit la *Gironde*, un orage désastreux a éclaté sur une partie du département et dans bon nombre de départements de la région. En ce qui concerne la Gironde, la grêle serait tombée dans toute la région comprise entre Guitres et Contrats d'une part, Langon et Bazas de l'autre, en causant des dégâts considérables.

On télégraphie de Libourne, 27 août, au même journal :

Les dégâts sont considérables ; les grêlons étaient d'une grosseur extraordinaire. Partout où la grêle est tombée, la récolte est en partie détruite.

Dans la Charente-Inférieure, écrit-on à la *Gironde*, les communes de Saint-Pierre du Palais, de Frouilloux, de Saint-Martin de Caux ont été particulièrement atteintes. Des grêlons d'une grosseur considérable ont entièrement détruit vignes, récoltes et arbres fruitiers. Des toitures ont été littéralement brisées et un grand nombre de vitres mises en pièces. Quatre grêlons énormes, qui ont été pesés par curiosité, ont donné un poids d'un demi-kilogr. A Agen, la foudre est tombée sur la préfecture qui heureusement est monie de paratonnerres. Elle a dû tomber également, à deux ou trois reprises, sur la ville ou les environs. La pluie n'aura fait que du bien, aux prairies brûlées par le soleil, aux maïs, aux raisins. Elle facilitera les labours et alimentera les sources qui commencent à baisser. Enfin, un troisième orage a grondé de neuf heures à une heure de la nuit sur la ville et les environs, et a donné des torrents de pluie.

La *Constitution* dit que l'orage de 3 heures de l'après-midi a ravagé le nord-est du département à partir de Puymirou et de Bon-Encontre. A Toulouse, dit la *Dépêche*, l'orage a été épouvantable. Les éclairs se précipitaient avec une extrême intensité. Le tonnerre avait des éclats formidables et grondait sans relâche. La pluie tombait dru et avait converti les ruisseaux en de véritables torrents.

Le Journal de Toulouse écrit de son côté :

Si sur la ville nous n'avons eu que des torrents d'eau ; il n'en a malheureusement pas été ainsi aux environs : une partie des communes à l'Ouest et au Nord de Toulouse a été ravagée sous la grêle : on cite notamment Comebarien, Fenoillet, Pibrac, Penilbac, Bagnac, Bessières et autres, où plusieurs vignobles ont beaucoup souffert.

On écrit au même journal :

Mercredi, 25 août, vers les cinq heures du

soir, une grêle affreuse a ravagé les communes de le Fléchet, Marignac, Laspeyres, Alan, Bachas et Terrebasse, ces trois dernières du canton d'Aurignac. Les vignes, les maïs, et les baricots qui donnaient les plus belles espérances ont été anéantis ; les arbres fruitiers ont été aussi fortement endommagés. La grêle, qui était poussée avec une violence extrême, est tombée pendant 20 à 25 minutes ; les grêlons étaient gros comme des œufs et des noix. Dans certains endroits, les toitures ont beaucoup souffert ; toutes les vitres qui se sont trouvées au Levant et au Midi ont été brisées.

BULLETIN VINICOLE.

Vins. — Nos correspondances des principaux centres vinicoles constatent une amélioration sensible par suite de la température favorable des deux derniers mois. Dans le Bordelais, le verjus grossit, la véraison se fait plus régulièrement qu'il n'était permis de l'espérer, et, si le vin de 1880 n'est pas abondant, si la récolte est au-dessous d'une moitié de récolte ordinaire, il est du moins acquis que la qualité sera très bonne.

Dans le Midi, la maturation des raisins se fait très lentement, la chaleur n'y a pas manqué, au contraire, mais le sol trop sec a ralenti les progrès de véraison, ce qui occasionnera, sans doute, quelques jours de retard à la vendange. Cependant les orages venus ces jours-ci et les vents de la mer vont gonfler les raisins, et la maturité s'accomplira, sans doute, dans de bonnes conditions. D'ailleurs, les fruits sont bien beaux ; la vigne est d'une végétation splendide, tout s'annonce bien, on ne peut craindre que la grêle.

Dans le Roussillon, les dernières pluies jointes aux rosées fréquentes du mois d'août donnent aux raisins un développement qui fait entrevoir toutes les apparences d'une récolte moyenne. Actuellement, si rien de fâcheux ne survient, en compte sur un rendement, qui produira un quart de vin supérieur et trois quarts de vin qualité secondaire.

Dans les départements limitrophes de la Gironde, les affaires sont toujours à peu près dans la même position et il ne faut pas espérer les voir se modifier sensiblement avant la récolte de 1880. Les vins vieux 1875, 1876 et 1878 sont très rares et entre des mains qui ne se décident que difficilement à vendre. Les côtes du Cher et de la Touraine auront dit un peu de récolte, mais les vignes rouges de la Loire c'est-à-dire le Gouyons et les environs de Blois, seront mieux partagés et donneront une récolte moyenne. En Bourgogne, on compte faire un quart de vins ordinaires, et au dixième en vins fins. La qualité promet d'être excellente. En Champagne on paraît très-satisfait.

Dernières Nouvelles

Paris, 30 août.

Les fêtes de Blois ont commencé dimanche. La ville entière était pavoisée et illuminée. La retraite aux flambeaux a été magnifique.

L'inauguration de la statue de Denis Papin a eu lieu, à deux heures. Le temps était splendide. Une foule énorme y assistait.

M. Wilson, de Lesseps et Chauvigny, maire de Blois, ont prononcé ensuite des discours louant Denis Papin.

Dans la soirée, un banquet a été offert par la municipalité.

Paris, 30 août.

Le *Daily Telegraph* annonce qu'il est probable que la Porte pourra effectuer la cession de Dulcigno dans le courant de cette semaine.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Valeurs diverses au comptant, CLOTURE du 30 août, CLOTURE précédente. Includes entries for Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, etc.

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 30 août, CLOTURE précédente. Includes entries for Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, etc.

Marché aux Bestiaux de La Villette

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Includes entries for Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Avis aux Familles.

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement Mlle Alphonsine Carrière, monie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans. Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

VENTE de 3,600 BONS INDUSTRIEL ET AGRICOLES

DE LA Société de Vaudepart MANUFACTURES DE BLANCS MINÉRAUX

Ces bons sont remboursables à 100 francs, dans une période de 1 à 3 ans.

ILS RAPPORTENT 6 FRANCS PAR AN Payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet.

Indépendamment et en plus des garanties propres aux Bons industriels et agricoles de Vaudepart, chaque Bon est accompagné d'une

POLICE D'ASSURANCE de l'Assurance Financière, remboursable à 100 fr. dans une période de 1 à 70 ans.

PRIX DES DEUX TITRES Le Bon Industriel et Agricole accompagné de la police d'Assurance est délivré au Prix de 97 francs net.

Les titres définitifs seront immédiatement délivrés Le Coupon de 3 francs échéant le 1er janvier prochain sera reçu en paiement, ce qui réduira le prix des deux titres à 97 francs.

LES DEMANDES SERONT REÇUES

Les Lundi 6 et Mardi 7 septembre 1880 A la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, à Paris. Le prospectus détaillé est envoyé franco sur demande.

RENTES FONCIÈRES Sa hausse progressive. — Son traité de 200 millions avec le Crédit foncier de France, assurant l'augmentation du revenu et le doublement du capital. — Réserves sociales dépassant déjà 10 0/0 du capital versé et devant progressivement doubler une fois de plus le capital.

RENTES FONCIÈRES Le conseil d'administration, présidé par M. le baron Haussmann, compte parmi ses membres plusieurs administrateurs du Crédit foncier de France.

LIRE 1° Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires par M. le baron Haussmann ; au nom du conseil d'administration ; — 2° L'extrait du procès-verbal de la dernière assemblée des actionnaires du Crédit foncier ; discours de M. le gouverneur ; — 3° La brochure de D'ARGENT, du Gaultois.

On délivre gratuitement ces documents chez le fondateur de la Rente Foncière, la BANQUE PARISIENNE, Société anonyme ; capital, 20 millions de francs ; siège social, 7, rue Chauchat, Paris. — Bureaux auxiliaires : A, 41, rue de Rennes ; B, 10, rue Turbigo. — Envoi franco sur demande.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gas-
tralgies, constipations, glaires, vents, ai-
greurs, acidités, pituites, nausées, renvois,
vomissements, même en grossesse; diarrhée,
dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffe-
ments, oppression, congestion, névrose, in-
somnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlo-
rose; tous désordres de la poitrine, gorge,
haléme, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, moqueuse, cerveau et sang. C'est en
outre la nourriture par excellence qui, seule,
suffit pour assurer la prospérité des enfants.
33 ans de succès, 100,000 cures, y compris
celle de M^{me} la duchesse de Castelnuovo, le
duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan,
lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M.
le Dr. Prof. Dédé, etc.
Curé n° 63,476: M. le curé Comparet, de
dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de
souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse
et sueur nocturnes.
N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La
Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans,

d'une épouvantable maladie de vingt ans, des
dépressements les plus terribles, à ne pouvoir
faire aucun mouvement, avec des maux d'es-
tomac jour et nuit, et des insomnies horribles.
— BOREL, née Carrougetty.
Cure N° 98,614: Depuis des années je
souffrais de manque d'appétit, mauvaise di-
gestion, affection de cœur, des reins et de la
vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous
ces maux ont disparu sous l'heureuse in-
fluence de la Revalescière. — LÉON PEYLET,
instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).
Quatre fois plus nourrissante que la viande
elle économise encore 50 fois son prix en mé-
dicines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2,
kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La
Revalescière chocolatée au même prix. Elle
rend l'appétit, honore la digestion et le sommeil
rafraichissant aux plus agités. Envoi contre
bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr.
franco. — Dépôt partout chez les bons phar-
maciens et épiciers, Du Barry et Co (limited),
8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CON-
TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.
Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

LE SOIR (14^e Année) Grand journal
Politique et Financier, ne coûte plus que
30 francs. Une semaine d'essai: UN franc.
Paris, rue Grange-Batelière, 12.

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ
La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifi-
ques. Chaque numéro contient, en outre, une chro-
nique de mode, accompagnée d'un patron découpé.
C'est le journal indispensable à tous les foyers
dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de vé-
ritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.
Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie
Domestique, 39, rue Richer: — Paris.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGI
DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements
d'éducation du Lot et de la Corrèze,
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot)
tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en
face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de
chaque mois.

Livret des familles.
MM. les maires du département du Lot trou-
veront à l'imprimerie Layton le Livret de Fa-
mille à remettre gratuitement aux époux, lors
de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de
draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes
complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour
la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des
vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, éta-
bil à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing
ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Châneaux à dilatation. Couvert-
ure ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant
pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation
de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise
étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues
qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien
honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation
de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec
indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

A VENDRE

Une étude d'Huissier

À la résidence de Villefranche
Aveyron bien achalandée et en ex-
cellent rapports.

S'adresser pour le prix et les ren-
seignements à M. Vaissette notaire à
Villefranche.



Banque Hypothécaire
DE FRANCE.

Société anonyme. Capital: 100 millions de fr.

Le 10 septembre 1880, à 4 heures
aura lieu au siège social le 4^e tirage
public des obligations émises le 10
janvier dernier à 480 francs, et qui
sont toutes remboursables à 1,000
francs. Pour avoir droit au tirage
les titres doivent être libérés de 100
francs.

La société délivre en ce moment au
prix net de 485 francs des obligations
de 500 francs 4 0/0 rapportant 20 fr.
d'intérêt annuel payable trimestriel-
lement.

On demande de soi-

te: 2
caissiers, 4,800 et 6,000; 4 garçons
recette, 3,600; 2 gardiens, banque
4,000; 1 surveillant 4,200; 25 con-
trôleurs 2,400; un secrétaire 10,000
1 associé avec 15,000 position 12,000
garanti: S'adresser à M. Janvier,
38 rue Montmartre Paris.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à Cahors,
PAR M. DIDES,
Coffreur-parfumeur, 17, Boulevard Sud

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes
les spécialités fran-
çaises et étrangères
Eaux minérales
naturelles de Fran-
ce et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nom-
breuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations
pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des pre-
mières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et
la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina
supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand
choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre
dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafoos. — Extrait fluide des trois
quinquina pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Quop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

TRES PROCHAINEMENT
OUVERTURE
DU GRAND HOTEL-RESTAURANT
du Palais National

A VENDRE

BONNE OCCASION
des
APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Une Etude de Notaire
A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)
S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

CONSTRUCTION ET REPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et
à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de
la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui
confier: machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.
Successeur de Ramondou, Quai-Séjour, Cahors.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A.-G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.
2^e prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments
et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.
Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.
ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coupes
suspensions, statues et ornements divers.